

## ACCORD D'ENTENTE PRELIMINAIRE ET NON ENGAGEANT

Cet accord d'entente non engageant ne constitue ni ne donne lieu à aucune obligation, expresse ou implicite, de la part de l'une ou l'autre des parties de négocier, de poursuivre ou de réaliser l'une ou l'autre des transactions décrites dans le présent document. Une telle obligation de la part de l'une ou l'autre des parties n'existera que si, et dans la mesure et sous réserve des conditions énoncées dans les accords définitifs devant être négociés et exécutés entre certaines des parties mentionnées dans le présent document.

<b>Les parties:</b>	<p>Pegasus Capital Advisors, L.P. ("<b>Pegasus</b>") est un gestionnaire d'actifs alternatifs axé sur l'investissement dans les secteurs du développement durable et du bien-être, et est une Entité Accréditée auprès du Green Climate Fund ("<b>GCF</b>"). Pegasus est le sponsor du Global Subnational Climate Fund ("<b>SCF</b>") pour lequel le GCF est l'investisseur principal, qui investira dans des projets d'infrastructure résilients au changement climatique dans certains pays en développement.</p> <p>Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ("<b>Fonds Bleu</b>"), outil financier de la Commission Climat du Bassin du Congo, est une initiative unique de développement durable tendant mobiliser les ressources nécessaires auprès des contributeurs et investisseurs, en vue du financement de la mise en œuvre des programmes et projets concourant au développement durable et à la promotion de l'économie bleue dans son champ d'intervention,</p> <p>Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo dans la réalisation de sa mission tend également , à protéger les puits de carbone tels que les tourbières et ce dans le respect de l'agenda 2063 de l'Union africaine.</p>
<b>Contexte</b>	<p>La Commission Climat Bassin du Congo a constitué un pipeline de 254 projets d'investissement, qui constitue le plan d'investissement du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, pour un montant de 10 milliards de dollars, sur la prochaine décennie, à travers 16 pays, dont quatre pays au moins sont éligibles pour un investissement par le SCF (collectivement, les "<b>Pays Eligibles</b>").</p>
<b>Coopération:</b>	<p>Pegasus et la Commission Climat du Bassin du Congo, exploreront les opportunités de co-investissement sourcées par le "SCF" dans les Pays Eligibles, avec pour objectif d'amener le SCF à investir dans 3 projets au 1er trimestre 2022 inscrits dans le plan d'investissement du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.</p> <p>La Commission Climat du Bassin du Congo, dans la mesure possible, mobilisera ses 10 pays membres qui n'ont pas encore rejoint l'initiative "SCF" pour qu'ils puissent être bénéficiaires des investissements à réaliser dans le cadre du présent accord.</p>
<b>Dépenses:</b>	<p>Pegasus supportera à ses propres frais, les coûts et dépenses relatifs à la négociation et à l'exécution du présent accord d'entente, ainsi qu'à</p>

	l'identification et au développement d'opportunités potentielles en vertu des présentes.
<b>Publicité</b>	Sous réserve des conditions énoncées en regard de la rubrique "Confidentialité", les parties peuvent annoncer publiquement l'existence du présent accord d'entente et la collaboration envisagée dans le cadre de celui-ci.
<b>Projets</b>	La Commission Climat du Bassin du Congo présentera, dans la mesure du possible, par écrit, à Pegasus les opportunités d'investissement dans les Pays Eligibles. Pegasus pourra, dans la mesure du possible, et après de discussion avec les parties concernées investir dans ces opportunités après réception de la notification écrite.
<b>Notes:</b>	Les notifications au titre du présent accord d'entente devront être soumises par écrit et adressées aux contacts suivants (i) pour Pegasus: A l'attention de : Brian Friedman, Pegasus Capital Advisors, L.P., 750 E. Main Street, Suite 600, Stamford, CT 06902, <a href="mailto:bfriedman@pcalp.com">bfriedman@pcalp.com</a> , (ii) pour la Commission Climat du Bassin du Congo à Madame la Ministre, Coordonnatrice technique à <a href="mailto:contact@ccbc-cbcc.org">contact@ccbc-cbcc.org</a>
<b>Droit applicable:</b>	New York

[Page de signatures ci-après]

*CC*

En foi de quoi, les parties aux présentes ont signé le présent accord d'entente non engageant à la date indiquée ci-dessus.

**Pegasus Capital Advisors, L.P.  
Congo**

**Commission Climat du Bassin du**

Par: Pegasus Capital Advisors GP, LLC,  
son directeur général

Par:   
Craig Cogut

Titre: Fondateur & CEO

Par:   
Arlette Soudan Nonault

Titre: Ministre de l'Environnement,  
du Développement Durable et du Bassin  
du Congo, Coordinatrice Technique de  
la Commission Climat pour le Bassin du  
Congo